



Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Assemblée ordinaire du 5 décembre 2022

Le maire a annoncé d'emblée que le travail est en cours sur le budget et que la municipalité fait face aux mêmes défis que les autres, c'est-à-dire une énorme augmentation des prix. Les salaires des employés municipaux ont également été ajustés pour combler l'inflation, ce qui augmente les coûts de fonctionnement. Une séance dédiée au budget aura lieu le 19 décembre prochain.

Le 9 décembre la Municipalité a d'ailleurs annoncé l'annulation du bal d'antan pour des raisons qui demeurent inconnues. Le maire annonce également qu'il ne sera plus possible pour les citoyens de quitter avec une copie des règlements présentés en séance. Elles ne seront disponibles que pour consultation.

Demandes de financement

Une demande de financement pour la réfection du chemin du Moulin a été refusée. Les autres options de financement sont actuellement à l'étude.

Un financement a été accordé, au montant de 4 M\$ et couvrant 80 % des coûts estimés des travaux, pour les travaux à être effectués sur le chemin de la Montagne. Ce financement, très important, réfère au fait que le chemin en soit un intermunicipal. Il relie effectivement Piedmont et Saint-Hyppolite. Il sera également connecté à la municipalité de Sainte-Adèle vu l'imposant projet domiciliaire des 4 versants. Une subvention couvrant 80 % des coûts des travaux sur le chemin Avila également a été acceptée.

Annexion de territoires

Une demande d'annexion a été faite pour que trois maisons sur le chemin de l'Héritage soient transférées de Sainte-Adèle à Piedmont. Elle a été refusée par le ministère. Lors de la période de questions, une citoyenne a souligné qu'il était peut-être arrivé la même chose concernant le transfert de terrain de Prévost à Piedmont, pour permettre le développement du Havre des Falaises. Le maire a indiqué ne pas être au courant du dossier et reviendra avec l'information lors de la prochaine séance.

Comité administration

On annonce le départ, après seulement quelques semaines en poste, du trésorier qui avait été embauché. Ce dernier aurait quitté pour des raisons personnelles. Le maire a spécifié que le travail de ce dernier a toutefois été extrêmement précieux en cette période de préparation du budget. On a également annoncé une nomination au nouveau poste de coordonnateur technique aux travaux publics.

Règlements

Le dossier du règlement d'emprunt pour le prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur la 117 est officiellement clos. Les travaux, dont les coûts auraient été beaucoup plus élevés que prévu, n'auront pas lieu.

Le projet de règlement 757-71-22, modifiant le règlement de zonage, a été déposé. On retire ainsi la possibilité de construire des projets intégrés dans toutes les zones où ils étaient permis. Pour le maire, ce règlement s'inscrit dans l'intention de mieux contrôler le développement sur le ter-

ritoire, particulièrement en vue de la révision du règlement d'urbanisme, qui est amorcée et se poursuivra dans les prochains mois. Plusieurs règlements concernant les chemins privés devront être modifiés à la suite de ce règlement et ils ont été présentés par le Conseil.

Le règlement 827-02-22, concernant l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc, a été déposé. La directrice générale a expliqué qu'il est nécessaire de rencontrer certaines normes provinciales et que le règlement doit être revu périodiquement à cette fin. Le règlement permettra, entre autres, d'encadrer le remplissage des piscines.

Contrats

Un contrat, au montant de 10922 \$, taxes incluses, a été octroyé en vue d'évaluer la capacité du puits Labrador, mais aussi d'en évaluer la qualité de l'eau et la possibilité de le raccorder au réseau d'aqueduc existant.

L'appel d'offres 141-186-22 a été abrogé. On explique qu'il l'a été afin de permettre à la Municipalité de négocier l'achat de véhicules électriques servant aux travaux publics.

Le conseil a permis l'embauche d'un consultant pour l'hygiène du milieu. Cette embauche fait surtout référence au non-renouvellement du contrat concernant la Régie des eaux usées avec la ville de Saint-Sauveur. Bernard Bouclin, conseiller, explique qu'il est nécessaire d'avoir un expert pour évaluer nos besoins, les équipements qui seront nécessaires et s'assurer que Piedmont ait un traitement équitable par rapport à Saint-Sauveur. Ce contrat permettra de prendre les bonnes décisions pour le futur de Piedmont.

Urbanisme

Monsieur Roger Lefebvre a été élu comme membre résident de la muni-

cipalité au comité. On annonce par ailleurs être à la recherche d'autres membres pour des mandats d'une durée de 24 mois. Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature à la Municipalité.

Protection du territoire et développement urbain

Le maire a annoncé les priorités du Conseil en matière de développement et d'aménagement du territoire. Il a soutenu que le Conseil souhaite protéger le territoire et encadrer le développement urbain, qui doit être plus réfléchi. Plusieurs critères font en sorte qu'il soit nécessaire d'agir en amont et de restreindre le développement en attendant la refonte du plan d'urbanisme.

En effet, les installations d'épuration des eaux en sont presque à leur capacité maximale. Le maire a aussi expliqué que les puits sont sujets à la contamination au manganèse en cas de pompage abusif et que la capacité des chemins et la présence d'écosystèmes tels que les falaises et d'autres milieux naturels sensibles, en plus d'un souhait de protéger les paysages, justifient de restreindre, désormais, le développement aux seules zones où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont disponibles.

Il annonce que cette condition demeurera en vigueur jusqu'à ce que le nouveau plan d'urbanisme soit fait et jusqu'à ce qu'un règlement prévoit l'imposition d'une contribution relative au développement afin de financer les infrastructures qui seront nécessaires.

Comité environnement

La politique environnementale et plan d'action ont été présentés aux élus le mois dernier. Le comité consultatif a fait une révision des actions de l'année dernière et a discuté de la politique environnementale et du plan d'action.

Le budget pour l'écocentre a été présenté. Le comité ne sait pas exactement d'où vient ce budget. Un suivi sera fait pour l'année prochaine. Cette année, Piedmont paiera quelque 180 000 \$ pour pouvoir profiter des services de l'écocentre de Saint-Sauveur.

Comité loisirs

La programmation de janvier pour le centenaire sera dévoilée dans le Piedmontais. On remercie le *Journal des citoyens* qui a publié une lettre pour souligner le travail du comité du centenaire.

Le comité des aînés recommencera à se réunir en décembre. Les aînés qui veulent s'impliquer bénévolement sont invités à soumettre leur candidature au département des loisirs.

Sécurité publique

On annonce que Piedmont devra payer 545 546 \$ pour le partage de la caserne de pompiers avec Saint-Sauveur.

Refonte du plan d'urbanisme

Lors de la séance de questions, un citoyen a demandé combien de temps était prévu pour la refonte du plan d'urbanisme. Le maire et la directrice générale ont expliqué qu'il s'agit d'un long processus, qui s'étalera sur plusieurs mois. D'ailleurs, des consultations citoyennes auront lieu prochainement et seront annoncées dans le Piedmontais.

Dossier du Géolagon

Il appert que le propriétaire du Géolagon, à Sainte-Adèle, a tenté d'acheter des terrains à Piedmont et ce, dans le but d'y faire passer un chemin pour le mégaprojet touristique. La Municipalité de Piedmont a écrit une lettre tant au propriétaire qu'à la Municipalité de Sainte-Adèle pour signifier son refus catégorique d'ouvrir une voie d'accès sur son territoire.

La guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut

Plus que jamais le temps de donner

Jacinthe Laliberté jacinthe.laliberté@journaldescitoyens.ca

Chaque année, lors de la période précédant le temps des fêtes, nombre d'organismes ou de fondations sollicitent la générosité de la population. Le Garde-manger des Pays-d'en-Haut ne fait pas exception à cette règle. En soutien à cet organisme, plusieurs Municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut y ont participé.

La guignolée est le principal événement de cet organisme. Elle se déroule toujours le deuxième samedi de décembre. Alors tout était prêt, seau à la main, en cette journée très froide, mais ensoleillée du 10 décembre. Les bénévoles attendaient, tout souriants, aux différents barrages, les automobilistes qui ont eu la main généreuse.

Par un heureux hasard, le *Journal* a rencontré Manon Perreault, présidente du Conseil d'administration du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs. La présidente se disait enchantée de la journée: «Je suis venue remercier les organisateurs, les bénévoles, les pompiers, en fait, tous ceux qui mettent la main à la pâte pour la guignolée. C'est une cause importante et elle représente notre

principale campagne de financement. C'est l'événement de l'année».

Le rôle du Garde-Manger

Le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, organisme communautaire à but non lucratif a comme mission de fournir des services alimentaires et vestimentaires aux personnes vulnérables sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Grâce à sa guignolée annuelle, l'organisme peut en plus offrir un constant soutien, remettre un bon d'achat d'épicerie pour la période des fêtes à chaque usager pour qu'il puisse, comme tous, bénéficier de cette période festive.

Participation de Piedmont et de Sainte-Anne-des-Lacs

Les Municipalités de Piedmont et de Sainte-Anne-des-Lacs ont, cette

année encore, participé à cette cueillette de dons.

À Sainte-Anne-des-Lacs, comme il n'y avait pas de porte-à-porte, les résidents ont été invités à apporter leurs denrées non périssables au Centre communautaire de la Municipalité.

En plus des dons en argent et des denrées alimentaires, les vêtements usagés étaient aussi acceptés, ce qui permettra de combler les besoins de la Fouillerie, magasin de vêtements usagés situé à Morin-Heights qui offre un soutien vestimentaire aux usagers du Garde-Manger.

Organisée par le club Optimiste de Sainte-Anne-des-Lacs en collaboration avec les pompiers, la guignolée fut une réussite et le barrage routier qui était positionné au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs fut fort occupé. Exception faite des sommes données grâce au système Interac, le montant comptabilisé fut de 8 800 \$, don en argent seulement.

Une nouveauté: le système Interac

«Pas d'argent sur soi, pas grave», d'expliquer Stéphanie Duval, une des



Hélène Larose, une résidente de Piedmont de 80 ans, s'est amusée à recevoir l'argent des automobilistes, selon ses dires, en compagnie de sa petite-fille et d'un autre bénévole.

organisatrices de la guignolée de Sainte-Anne-des-Lacs. La carte et le système Interac ont pallié à ce manque d'argent comptant que l'on a de moins en moins dans nos poches depuis la pandémie.

Les gens se sont prêtés au jeu. Peu importe le moyen, la générosité était au rendez-vous.

Et à Piedmont...

Quant à Piedmont, les différents barrages routiers, positionnés à des endroits très stratégiques comme à l'intersection des chemins Avila et des Pentes ou à la Gare et chemin de La Montagne, permettaient à tout piéton et automobiliste de s'arrêter pour lancer quelques pièces de monnaie dans les seaux tenus par les bénévoles.

La guignolée de la Municipalité de Piedmont, soutenue par le club Optimiste, a ramassé un montant de 6 332 \$. Le maire Nadon et plusieurs conseillers municipaux ont donné un coup de main tout au cours de la journée, heureux d'y prendre part.

Louise Brassard et Monique Lacasse, deux bénévoles de Piedmont, s'entendaient pour dire qu'elles s'ennuyaient du porte-à-porte, mais que de recueillir l'argent, à un poste de barrage, était tout aussi gratifiant malgré cette froide journée.

Si vous avez manqué un des barrages routiers ou pour tout autre don que vous désiriez offrir, vous pouvez visiter le site www.gardemangerpdh.ca